

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE PORTNEUF
VILLE DE NEUVILLE

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la susdite municipalité, tenue le jeudi 12 avril 2016 à 7 h 45 à l'hôtel de ville de Neuville, 230 rue du Père-Rhéaume, Neuville.

SONT PRÉSENTS :

Madame Marie-Michelle Pagé	Conseillère
Monsieur Dominic Garneau	Conseiller
Monsieur Michel Bernier	Conseiller

Formant tous quorum sous la présidence de monsieur Bernard Gaudreau, maire.

SONT ABSENTS :

Monsieur Louis Beaulieu-Charbonneau	Conseiller
Madame Magali Frenette	Conseillère
Madame Manon Théberge	Conseillère

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Monsieur Daniel Le Pape	Directeur général et greffier
Madame Manon Jobin	Trésorière et greffière adjointe

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE (7 h 47) ET ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

16-05-128 **QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE (7 H 47)**
2. **AUTORISATION DE PAIEMENT – REBOISEMENT LES CENT FRONTIÈRES**
3. **FERMETURE DE LA SEANCE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. **AUTORISATION DE PAIEMENT – REBOISEMENT LES CENT FRONTIÈRES**

16-05-129 **CONSIDÉRANT QUE** Reboisement Les Cent Frontières inc. a dûment été mandaté par la Ville de Neuville pour réaliser le projet d'aménagement paysager de la zone de jeux d'eau du parc de la Famille (résolution no 15-12-274);

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'aménagement paysager de la zone de jeux d'eau du parc de la Famille ont débuté le ou vers le 18 avril 2016;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville a reçu la recommandation de paiement no 1 de l'architecte paysager, madame Marie-France Turgeon du Groupe Espace Vie, le 6 mai 2016 validant les travaux réalisés selon l'échéancier prévu;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation de madame Marie-France Turgeon, architecte paysager, est de procéder au paiement de la facture no 11049 de Reboisement Les Cent Frontières pour un montant de 20 439,70\$, incluant la retenue de 10% et les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE ce conseil autorise la trésorière à procéder au 1^{er} paiement au montant de 20 439,70\$ (taxes incluses et retenue de 10%) à l'entreprise Reboisement Les Cent Frontières inc tel que spécifié dans l'avis de recommandation de l'architecte paysagiste, madame Marie-France Turgeon.

QUE cette somme soit prise à même le poste budgétaire no 23 08000 721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. **FERMETURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire lève la séance à 7 h 48.

En signant le présent procès-verbal, M. le Maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.

Bernard Gaudreau
Maire

Daniel Le Pape
Directeur général et greffier